

N° 4923 - 15 h 35	Sylvana Puhetini	Romilda Tahiaata
N° 4924 - 15 h 35	Virginie Bruant	John Toromona

**Le président :** Merci. Le quorum étant largement atteint, nous pouvons valablement délibérer.

### I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Le président :** Et je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Jeanne Santini :** Monsieur le président, la conférence des présidents, réunie lundi dernier, vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Séance de questions orales ;*
- III) *Examen des rapports, des projets de délibération et de loi du pays et d'un avis (voir liste jointe) ;*
- IV) *Examen de la correspondance ;*
- V) *Clôture de la séance ;*

**Le président :** Je soumetts à l'approbation de notre assemblée l'ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

### II) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

**Le président :** Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, il s'agit de la séance de questions orales.

Nous avons reçu deux questions orales. L'auteur de la question, ou le représentant à qui il a donné la procuration en séance plénière, dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse. Il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant.

La séance dure une heure et il est exactement 9 heures 25.

Je demande à Madame Eliane Tevahitua de poser sa question.

#### PROCÉDURE D'EXPULSIONS VISANT LES HABITANTS DES REMBLAIS D'OUTUMAORO

**M<sup>me</sup> Eliane Tevahitua :** *Merci, Monsieur le président, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs du gouvernement, chers collègues, bonjour.*

*À la faveur d'une lettre émanant des membres des associations familiales à caractère foncier résidant à Outumaoro, l'ensemble des représentants à l'assemblée a déjà été informé que les familles qui résident sur le littoral d'Outumaoro faisaient l'objet d'une procédure d'expulsions.*

*Sur requête du Pays, le président du tribunal de Papeete requiert l'expulsion de ces familles qui résident, pour certaines, depuis plus de 40 ans sur les remblais au droit des terres Tunaini, Teiviroa et Atiio, à Outumaoro.*

*La justice française requiert leur expulsion de manière imminente et leur enjoint de faire place nette dans les plus brefs délais. Ce sont près de 50 familles, comprenant adultes, enfants et personnes âgées qui sont concernés par cette procédure injuste.*

*Je tiens à rappeler la genèse de ces remblais qui proviennent en réalité des travaux d'aménagement de la route de dégagement ouest (RDO) entrepris il y a 40 ans et qui ont été déposés arbitrairement sur le bord de mer des terres précitées sans que le consentement préalable des propriétaires, en l'occurrence les conjoints Irea, Aripeu et Maau, n'ait été recueilli.*

*Ces derniers ont donc entamé une action devant les tribunaux tendant à faire reconnaître leur qualité de propriétaires desdits remblais. Certains parmi eux ont construit sur ces remblais et sont sur le point d'être expulsés.*

*Ma question est donc la suivante : quel sort comptez-vous réserver aux 50 familles qui vont être expulsées par la puissance publique ? Iron-elles rejoindre la cohorte des sans abris et sans domicile fixe dont nous sommes devenus les témoins coutumiers ?*

*Merci de votre réponse.*

**M. Teva Rohfritsch :** Chers amis représentants et représentantes à l'assemblée de Polynésie française, *bonjour*. Mesdames et Messieurs du public, Messieurs de la presse, bonjour.

Je suis chargé de répondre effectivement à cette question orale, Monsieur le président de l'assemblée, avec la collaboration très forte du ministère du logement qui est en charge effectivement de ces sujets.

Sur le littoral de Punaauia, sur la côte ouest de l'île de Tahiti, le Village Tahitien sera construit sur une étendue d'environ 39 hectares. Sur l'ensemble de la superficie du projet, dont la propriété foncière est domaniale, le Pays a dû déployer des moyens pour reloger les familles qui se

sont installées depuis plusieurs décennies et, pour être plus précis — vous l'avez souligné, Madame la représentante —, depuis la réalisation de la RDO.

Depuis la genèse du projet, anciennement Mahana Beach, 271 familles, regroupées très souvent sous un même toit, occupant sans droit ni titre lesdites terres, ont été recensées par Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD) et l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH).

Après ce premier travail de recensement débuté en 2016, suivi de rencontres pour les informer des procédures de libération du site, 180 familles ont d'ores et déjà obtenu un logement... 180 familles ont d'ores et déjà obtenu un logement dans le parc immobilier du Pays, dont les trois-quarts en résidences neuves. Les zones libérées et déblayées sont actuellement gardiennées.

Suite à la livraison des résidences Vairai et Motio de l'OPH, des familles ont trouvé des solutions de relogement adaptées. De plus, avec la réforme des Aides familiales au logement (AFL) concrétisée en 2017, le poids du loyer facturé à chaque ménage a été considérablement diminué. Le montant minimum du reste à charge est abaissé à 5 000 francs CFP quel que soit le régime social des bénéficiaires de l'aide ou le nombre de personnes résidant dans le logement.

Le travail de recensement d'information et d'accompagnement s'est poursuivi. Il reste, à ce jour, 50 familles qui sont encore sur ce site, dont 40 sont accompagnées par TNAD et l'OPH afin de trouver des solutions définitives de relogement. D'autres sont parties d'elles-mêmes.

Les familles restantes ont été orientées à l'OPH qui les aide dans la constitution de leur dossier en vue de bénéficier d'une aide en relogement. Le choix des attributaires relève de la délibération n° 99-207/APF du 2 décembre 1999 modifiée relative à l'habitat social en Polynésie française et les situations sont examinées par la commission des aides au logement dont le suivi est assuré par l'OPH où siègent des représentants à l'assemblée de Polynésie française.

Trente et une (31) familles sont en mesure d'être bénéficiaires d'un logement de type OPH, 31, ou d'aides en matériaux (AAHI) compte tenu du fait qu'elles possèdent du foncier ailleurs. Pour ces dernières, les dossiers sont en cours d'instruction par l'OPH. Par ailleurs, neuf autres familles sont suivies pour finaliser leur dossier de relogement en habitat groupé soit en location simple ou en accession à la propriété.

Il reste donc désormais une dizaine de familles qui demeurent encore récalcitrantes à toute proposition de relogement par le Pays.

Toutefois — je tiens peut-être à vous rassurer, Madame la représentante —, nos services continueront de privilégier le dialogue et l'accompagnement individualisé pour trouver une solution avec ces familles.

Voilà ce que nous souhaiterions vous répondre ce matin.

Merci, Monsieur le président.

**Le président :** Merci, Monsieur le vice-président.

Maintenant, je demande à Monsieur Angélo Frébault de poser sa question. Merci.

#### RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

**M. Angélo Frébault :** Merci, Monsieur le président. Mesdames, Messieurs les représentants, bonjour.

Monsieur le Président de la Polynésie française, les représentants du Tahoeraa Huiraaatira à l'assemblée de la Polynésie ont lu avec attention votre discours d'ouverture de la session administrative prononcé le 24 mai dernier dans lequel vous inscrivez l'action de votre nouveau gouvernement dans la continuité des projets portés par votre précédente équipe gouvernementale.

Dans cette perspective, vous évoquez le dossier de la Protection sociale généralisée (PSG), comme étant, et je vous cite, « *la première des grandes réformes qu'il vous reste à mener.* » Vous considérez à cet égard — et je vous cite encore ! — que « *la réforme du régime des retraites est la priorité indispensable.* »

Nous considérons pour notre part que l'architecture de cette réforme aurait dû se concevoir de manière globale, envisagée à l'échelle de la PSG, en appréhendant les autres prestations, notamment celles de l'assurance maladie et les modes de financement, et cela, pour tous les régimes de protection sociale (RGS, RNS, RSPF).

Cette démarche était celle préconisée par les représentants syndicaux en accord avec la représentation patronale. Elle permettait d'explorer toutes les solutions possibles afin d'assurer l'équilibre financier de notre Protection sociale généralisée. Vous ne l'avez pas retenu. Dont acte.

Dans cette perspective, vous appelez les nouveaux représentants de l'assemblée de la Polynésie à « s'organiser pour reprendre rapidement les consultations avec les partenaires sociaux en vue d'aboutir à la rédaction d'une proposition de loi de pays » que vous souhaitez voir soumis à l'assemblée, en septembre.

Si votre choix peut paraître surprenant, de prime abord, il concède finalement aux nouveaux élus de l'assemblée que nous sommes le pouvoir exécutif normalement dévolu à votre nouveau gouvernement. Aussi, nous saluons votre démarche car elle donnera aux élus de l'opposition la possibilité de véritablement apporter notre pierre à l'édifice dans le cadre de l'élaboration de cette PSG2.

Comme l'a indiqué notre candidat Geffry Salmon dans son discours pour la présidence de la Polynésie française, les représentants du Tahoeraa Huiraaatira que nous sommes comptons bien être une opposition constructive au bénéfice de notre population qui attend, de notre part, d'être des élus responsables et non pas démagogiques. Après quoi, il appartiendra à votre majorité de retenir, ou pas, les amendements que nous formulerons.